

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 25 mars 2024

SOUS-PREFECTURE

15 AVR. 2024

2024.03
67 SELESIAFERSTEIN

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,
Etaient présents : M. EHRHART Yves et Mme SPIELMANN France, Adjoints au Maire,
Mme ROTH Silke, MM. HERRMANN Luc, Conseiller Municipal Délégué, DESCHAMPS
Joël, HOEFLER Thierry, Mmes TSCHUDY Isabelle, BOYER Alexandra, GLORIES Déborah
est rentrée en séance au point compte Administratif 2023 et Compte de Gestion 2023, M.
FRITSCH Hubert, Mme WIOLAND Céline et M. BETSCH Pascal.
Absente excusée : Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra

Madame le Maire informe l'assemblée d'un rajout à l'ordre du jour : Location Bruch de Zellwiller.

14. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner, en début de séance, parmi ses membres, un secrétaire de séance.

Celui-ci assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins le cas échéant. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2541-06 ;

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

DESIGNE M EHRHART Yves en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

15. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2024 est adopté à l'unanimité par tous les membres du Conseil Municipal présents.

16. Compte Administratif 2023 et Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal, après délibération,

► ADOPTE le compte administratif et de gestion de l'exercice 2023 présenté par le Comptable du Trésor de Barr et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	: 555 617.86 €
	Recettes	: 682 403.31 €
Excédent		: 126 785.45 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	: 103 083.30 €
	Recettes	: 184 447.64 €
Excédent		: 81 064.34 €

Excédent global de clôture de l'exercice 2023 : 203 052.18 €

Adopté à l'unanimité, Madame le Maire ayant quitté la séance lors du vote.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 25 mars 2024

2024.03

17. Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2023	Reste à Réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 81 163.49 €		81 064.34 €			200.85 €
Fonctionnement	76 065.88 €		126 785.45 €			202 851.33 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	202 851.33 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	€
Solde disponible affecté comme suite : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	202 851.33 €
Total affecté au c/1068	€

Résultat d'investissement 2023 à reprendre (ligne 001)

200.85 €

Adopté à l'unanimité.

18. Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	:	855 843.73 €
	Recettes	:	855 843.73 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	:	308 902.85 €
	Recettes	:	308 902.85 €

Adopté à l'unanimité

18. A Fiscalité – Vote des taux d'imposition

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 25 mars 2024

-----2024.03-----

les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024,

Le Conseil Municipal

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et donc de maintenir à :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 23.40 %
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 41.71 %
- Taxe d'Habitation : 18.27 %

Adopté à l'unanimité.

18. B Budget Primitif 2024 - Cotisations Caisse Assurance Accidents Agricole

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE que la cotisation afférente à l'exercice 2024 sera couverte, en partie, par la somme de 1 000.00 € par l'affectation du produit de la location du droit de chasse.

Adopté à l'unanimité.

18. C Budget Primitif 2024 – Rue de l'Abreuvoir – Etudes

Madame le Maire fait lecture des devis du cabinet ELLIPSE d'Obernai (anciennement ANDRES Claude Géomètre) pour les frais d'études et les frais de levée des plans topographiques concernant les travaux de voirie de la Rue de l'Abreuvoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de faire faire l'étude et la levée des plans topographiques pour les travaux de voirie Rue de l'Abreuvoir dans un premier temps, les frais d'études et d'établissement des plans se montent à 15 700.00 € par le cabinet ELLIPSE d'Obernai.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande
- La dépense est prévue et inscrite au budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité.

18. D Budget Primitif 2024 - Acquisition Matériel Informatique

Madame le Maire signale que le parc informatique de la Mairie doit être remplacé. Un devis IMD a été demandé, il se chiffre à 5 772.00 € pour 3 ordinateurs, un nouveau système de sauvegarde interne en plus de la sauvegarde externe en place, l'anti-virus et un pack office pour 6 postes avec la migration des informations.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE l'acquisition pour les services de la Mairie des 3 postes informatiques, avec la sauvegarde interne, l'anti-virus et le pack office.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande
- La dépense est prévue et inscrite au budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité.

18. E Budget Primitif 2024 - Acquisition Remorque

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la remorque qui servait à véhiculer la tondeuse autoportée était propriété de Monsieur HESS Didier. Afin que Madame JUNG puisse transporter la tondeuse autoportée, la Commune doit faire l'acquisition d'une remorque.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de l'acquisition d'une remorque avec l'attache remorque pour une somme de 2 000.00 €,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.
- La dépense est prévue et inscrite au budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité.

18. F Budget Primitif 2024 - Eclairage Public

Le programme éclairage public changement de candélabres se poursuit. La dépense est prévue et inscrite au budget primitif 2024.

18 G Budget Primitif 2024 - Acquisition Columbarium et Ossuaire

Le Conseil Municipal,

- DECIDE l'acquisition d'un columbarium de 6 cases en complément de celui de 12 cases qui est entièrement vendu ainsi qu'un ossuaire pour être en règle avec la législation.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande auprès des Ets COSSUTA Barr pour un montant de 7 800.00 €.
- La dépense est prévue et inscrite au budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité.

18 H Budget Primitif 2024 - Voirie

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de faire effectuer des travaux de voirie par Eurovia, Rue des Vosges - comblement des nids de poules -et le chemin rural allant vers le Château d'eau pour un budget d'environ 10 000.00 €,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis global pour les travaux Rue des Vosges et le chemin allant vers le château d'eau.
- La dépense est prévue et inscrite au budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité.

18 I Budget Primitif 2024 – Aire de jeux – Rue de l'Abreuvoir

Le Conseil Municipal,

- A PREVU une somme de 5 000.00 € en investissement pour compléter l'aménagement de l'aire de jeux, Rue de l'Abreuvoir, pour y mettre une table de pique-nique dans un premier temps.

Adopté à l'unanimité.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 25 mars 2024

-----2024.03-----

19. Gaz de Barr – Convention Equipement Télérelève

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de Gaz de Barr pour l'équipement d'un point de télé relève en point haut sur l'église, avec une convention de 20 ans et une redevance de 100.00 € annuelle.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

- ACCEPTE la mise en place d'un point télé relève sur l'église pour le relevé des compteurs gaz,
- AUTORISE Madame le Maire au nom de la Commune à signer la convention avec le Gaz de Barr.

Adopté à l'unanimité.

20. Location Bruch de Zellwiller

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, et

VU la délibération du 9 octobre 2023, autorisant la signature d'une convention portant renonciation au droit de préemption et résiliation du bail détenu par Madame Sylvie KLIPFEL, en date du 16 avril 2019, pour l'exploitation d'une surface de 290 ares correspondant aux lots ½ 9 et 10 à 23 détachés de la parcelle cadastrée section n° 32 n°10 sise à Zellwiller et appartenant à la Commune de Goxwiller.

VU la délibération du 30 octobre 2023 permettant la réalisation par le SDEA Alsace-Moselle - Périmètre du Piémont de Barr, d'un projet d'aménagement de serres solaires pour le séchage des boues d'épuration de la STEU de Valff,

CONSIDERANT que l'EARL DE LA KIRNECK accepte de mettre à disposition sa parcelle au SDEA dans le cadre du projet de serres solaires,

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de louer et d'établir un bail à ferme de 9 ans pour la parcelle 10 de la section 32 du Bruch de Zellwiller d'une surface de 290 ares à l'EARL DE LA KIRNECK de Valff à partir du 1^{er} avril 2024. Cette location est indexée au prix du blé soit 470 kg par hectare tarif de l'année 2024, à ce prix se rajoute des frais annexes représentant le montant Accident Agricole et la moitié des cotisations du foncier non bâtis de l'année, au prorata de la superficie totale du Bruch de Zellwiller propriété de la Commune.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bail à ferme avec l'EARL DE LA KIRNECK de Valff.
- La location de l'année 2024 sera calculée au prorata.

Adopté à l'unanimité.

21. Divers

A. **Association de Madagascar – demande de subvention pour le financement d'un dispensaire**

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 25 mars 2024

-----2024.03-----

Des jeunes de la paroisse ont collectés 14 000.00 € par leurs actions pendant 5 ans pour aider à subventionner un dispensaire en construction à Madagascar. Au mois de juillet 2024, ils se rendront sur place pour aider manuellement et financièrement à terminer ce dispensaire.

Le Conseil Municipal,

- NE SOUHAITE PAS subventionner ce projet, mais suggère que chaque personne peut aider en prenant contact avec Madame le Pasteur.

Adopté par 7 voix CONTRE et 6 voix POUR

B. Stage d’immersion – Mission Locale de Molsheim

Parmi les candidats au poste d’adjoint technique territorial, un jeune de 21 ans qui relève de la Mission Locale de Molsheim, s’était présenté pour l’emploi. La Municipalité lui propose dans un premier temps un stage d’immersion de 15 jours à partir du 2 avril 2024 auprès de l’employé communal.

Si le stage est concluant, un contrat aidé pourra être signé entre la Mission Locale de Molsheim, Monsieur HERR et la Commune de Goxwiller à partir du 1^{er} mai 2024 pour 26 heures hebdomadaire.

C. Police Municipale

La police municipale relève des difficultés à faire respecter les règles de stationnement Rue du Four étant donné du manque de trottoir des deux côtés de la chaussée à certains endroits. Le stationnement dans le virage de la Rue du Cimetière est règlementaire, mais peut être considéré comme dangereux par les automobilistes venant du rond-point.

Elle informe Madame le Maire que certains villages font payer une redevance pour la pose de benne ou d’échafaudage.

Un rendez-vous est pris mi-avril avec la brigade d’Obernai concernant la convention avec la Police Municipale de Barr.

D. Food truck – Tartes flambées

Madame le Maire a rencontré un jeune propriétaire de Food truck et lui a proposé le lundi soir pour la vente de ses tartes flambées avec un droit de place de 10.00 € par soirée.

E. Nettoyage de printemps du 6 avril 2024

Si vous désirez participer à l’effort commun de nettoyage de printemps, veuillez-vous inscrire au secrétariat de Mairie au 03 88 95 51 05.

Rendez-vous à 8 h 30 à l’atelier communal munis de gants, d’un gilet jaune pour la sécurité et de petits matériels de jardinage. Madame ROTH Silke propose sa calèche pour ramasser les sacs de déchets.

Le nettoyage des trottoirs incombe au propriétaire / locataire des immeubles riverains, il est rappelé que la partie permettant l’évacuation des eaux de pluie vers les grilles d’assainissement est également à nettoyer.

F. Informations diverses :

Une affiche sera mise en place concernant le frelon asiatique.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 25 mars 2024

-----2024.03-----
Le dimanche 9 juin 2024, les élections européennes auront lieu à la Maison des Associations
Rue du Four.

Suivent les signatures au registre
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance :



Yves EHRHART



Le Maire :



Suzanne LOTZ

